

Commune de CARNAC – MORBIHAN
EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 24 SEPTEMBRE 2021

Envoyé en préfecture le 04/10/2021

Reçu en préfecture le 04/10/2021

Affiché le 04/10/2021 aff n°585

ID : 056-215600347-20210924-2021_95DCM-DE

L'an deux mille vingt et un, le 24 septembre à 18 heures 00, le Conseil Municipal, légalement convoqué par lettre du 17 septembre 2021, s'est réuni à la mairie, en séance publique.

Etaient présents : M. Olivier LEPICK, M. Pascal LE JEAN, Mme Sylvie ROBINO, M. Loïc HOUDOY, Mme Catherine ALLAIN, M. Michel DURAND, Mme Catherine ISOARD, Mme Christine LAMANDE, Mme Justine VIENNE, Mme Christine DESJARDIN, M. Jean-Luc SERVAIS, Mme Nadine ROUE, M. Christophe RICHARD, Mme Marie-Pierre GASSER, M. Jean-Paul KERGOZIEN, Mme Françoise LE PENNEC, Mme Juliette CORDES, M. Olivier BUQUEN, M. Philippe LE GUENNEC, M. Gérard MARCALBERT, Mme Jeannine LE GOLVAN, M. Yann GUIMARD, M. Tom LABORDE, M. Pierre-Léon LUNEAU

Absents excusés : M. Charles BIETRY qui a donné pouvoir à M. Olivier LEPICK, Mme Katia SCULO qui a donné pouvoir à Mme Christine DESJARDIN, Mme Morgane PETIT qui a donné pouvoir à M. Pascal LE JEAN

Secrétaire de séance : Françoise LE PENNEC

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2021-95

Objet : Institution de la Commission Locale du Site Patrimonial Remarquable de Carnac (CLSPR)

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code du patrimoine, notamment les articles L.631-3 et D.631.5,

Vu la délibération n°2020-4 du Conseil Municipal de la ville de Carnac du 14 février 2020 approuvant l'Aire de Valorisation de l'Architecture et du patrimoine valant Site Patrimonial Remarquable,

Vu l'avis favorable du Préfet sur la proposition de désignation des représentants d'associations et des personnalités qualifiées,

La loi n°2016-925 relative à la Liberté de la Création, à l'Architecture et au Patrimoine (LCAP) promulguée le 7 juillet 2016 a instauré les Sites Patrimoniaux Remarquables (SPR) remplaçant les Aire de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP). Sur le territoire de Carnac, ce SPR est couvert par un Plan de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine (PVAP)

La loi LCAP rend par ailleurs obligatoire la création d'une Commission Locale dans chaque SPR. Elle doit être réunie au moment de l'élaboration, de la révision ou de la modification des documents de gestion du SPR. Dans ce cadre, elle doit obligatoirement être consultée pour donner son avis sur le projet arrêté de PVAP, et après enquête publique lorsque des propositions de modifications sont formulées.

Après l'adoption de plan, elle assure le suivi de sa mise en œuvre et peut également proposer sa modification ou sa révision.

La CLSPR peut aussi être consultée sur des projets qui impactent le site et nécessitent une adaptation mineure du PVAP.

En application de l'article D.631-5 du code du patrimoine, elle est composée de la façon suivante :

- Membres de droit : le maire de Carnac, le Préfet de département, la Directrice Régionale des Affaires Culturelles, l'Architecte des Bâtiments de France
- Membres nommés, au nombre maximum de quinze et répartis de la façon suivante : 1/3 de représentants désignés au sein du conseil municipal, 1/3 de représentants d'associations ayant pour objet la protection, la promotion ou la mise en valeur du patrimoine et 1/3 de personnalités qualifiées. Pour chacun des membres nommés, un suppléant qui siège en cas d'absence ou d'empêchement du titulaire, est désigné dans les mêmes conditions.

Il est proposé la désignation des membres suivants :

Collèges des élus

<i>Titulaire</i>	<i>Suppléant</i>
Michel DURAND	Marie-Pierre GASSER
Jean-Luc SERVAIS	Sylvie ROBINO
Yann GUIMARD	Pierre Léon LUNEAU

Collèges des représentants d'associations

<i>Titulaire</i>	<i>Suppléant</i>
Maguy LESSARD (Association Amis de Carnac)	Yvon CORLAY (Président du Foyer Laique)
Victoire DORISE, Directrice - Chef de projet Patrimoine mondial - Paysage de Mégalithes	Émilie HEDDEBAUX, Chargée de mission préservation du Patrimoine - Conservatrice-restauratrice du Patrimoine - Paysage de Mégalithes
Dominique DE PONSAY (Délégué Fondation du patrimoine)	Patrick ELIOT (Délégué Fondation du patrimoine)

Collèges des personnalités qualifiées

<i>Titulaire</i>	<i>Suppléant</i>
Madeleine BERNARD, Ancienne Adjointe à l'Urbanisme à la mairie de Carnac, Membre de la commission extra-municipale « Patrimoine et Histoire Locale »	Michel RIALAIN (Association Amis de Carnac)
Pierre JOSSE Membre de la Commission extra-municipale « Patrimoine et Histoire Locale »	Gwenaëlle WILHEIM, Membre de la Commission extra-municipale « Patrimoine et Histoire Locale »
Olivier AGOGUE, Administrateur du Centre des Monuments Nationaux des sites mégalithiques de Carnac	Isabelle SANDRET-LECLERCQ, Administrateur du Centre des Monuments Nationaux des sites mégalithiques de Carnac

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- D'approuver la nomination des membres ci-avant,
- D'instituer la Commission Locale du Site Patrimonial Remarquable (CLSPR) de Carnac



POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire,

Olivier LEPICK